



FINANCEMENT DE L'INNOVATION

Le FCPI Truffle Fortune N°6 financera des entreprises innovantes développant des technologies jugées comme ayant **le potentiel d'impacter le monde de demain**, selon l'analyse de Truffle Capital. Il investira principalement au capital de ces entreprises, dans trois secteurs porteurs : l'énergie, les sciences de la vie et les technologies de l'information.

OBJECTIF: Faire croître les entreprises et générer des plus-values potentielles pour les souscripteurs.

ACCÉDER AUX JEUNES ENTREPRISES À FORT POTENTIEL

En investissant tôt dans le cycle de vie des entreprises qui adressent des marchés inexploités et avec de fortes barrières à l'entrée, Truffle Capital augmente la possibilité de gains futurs importants pour les souscripteurs. Cependant, le souscripteur doit noter qu'il s'agit principalement d'entreprises innovantes non-cotées et qu'il peut potentiellement perdre la totalité de sa souscription.

ACCOMPAGNER LES PME FINANCÉES

En investissant principalement au capital des entreprises et devenant ainsi un actionnaire (par opposition à un créancier), Truffle Capital se positionne comme **un véritable partenaire des entrepreneurs** et leur apporte non seulement un soutien financier mais également son expérience, son expertise et son réseau dans le monde industriel et financier.

En prenant souvent des participations importantes au capital, Truffle Capital **représente les intérêts des souscripteurs** en siégeant, dans la mesure du possible, au Conseil d'Administration des entreprises du portefeuille. Toutes les décisions importantes de la vie d'une entreprise, telle qu'une potentielle introduction en bourse, une ouverture sur un nouveau marché, la décision de changer l'axe de croissance selon l'évolution du marché, se prennent avec l'accord des membres du Conseil d'Administration.

Enfin, investir au capital permet d'accéder aux gains potentiels de l'entreprise. Ainsi, le fonds peut potentiellement **dégager des plusvalues significatives**. Le souscripteur doit cependant noter que le fonds pourra également investir en obligations convertibles, dans une moindre mesure, et qu'il peut perdre la totalité de son investissement dans une ou plusieurs entreprises.

DES SECTEURS JUGÉS PROMETTEURS

EΤ

UNE EXPERTISE RECONNUE

Truffle Capital investit depuis 13 ans dans les secteurs de l'énergie, les sciences de la vie et les technologies de l'information. Ces secteurs étaient et continuent à être en forte croissance en raison de nombreux besoins réels de marché non encore satisfaits et la taille importante de ces marchés. Dans chacun de ces secteurs, Truffle Capital soutiendra les entreprises dont le potentiel lui paraît fort et où il estime pouvoir réaliser des plus-values potentielles significatives.

ENERGIE

Truffle Capital est un pionnier de l'investissement dans le secteur énergétique qui est devenu un sujet de préoccupation mondial. Le FCPI réalisera des investissements dans le respect d'une conscience énergétique en vue de développer des technologies capables d'améliorer la production des grands fournisseurs d'énergie. Ainsi, Truffle Capital se focalise sur les sous-domaines suivants : efficience énergétique, gestion de l'énergie, nouvelles technologies pour les énergies traditionnelles et renouvelables.



SCIENCES DE LA VIE

Il y a eu d'énormes progrès dans le secteur de la santé ces dernières décennies. Il reste néanmoins beaucoup de besoins réels qui n'ont pas encore été satisfaits. En se basant sur ce constat, Truffle Capital crée ou finance des entreprises développant des produits ou services répondant à ces besoins, plus particulièrement dans les secteurs suivants : les vaccins et médicaments thérapeutiques, les dispositifs médicaux et la chimie verte.

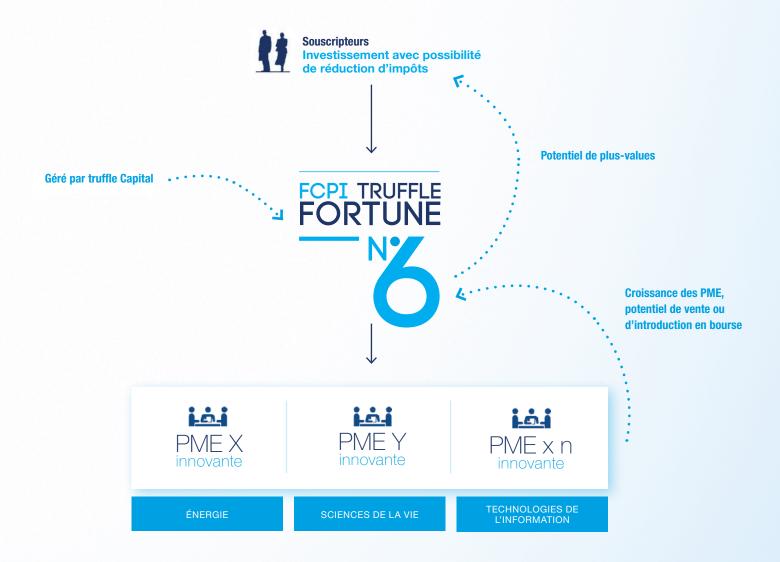


TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

En raison de phénomènes récents tels que l'extension du réseau Internet, la pénétration du haut débit et le flux continu et croissant d'informations et d'investissements qui traverse les frontières, le rythme de l'innovation s'est radicalement accéléré dans le domaine des technologies de l'information. Truffle Capital se concentre sur les secteurs suivants, en pleine croissance : mobile, Internet, logiciels techniques, la voix sur IP, big data.



D'INVESTISSEMENT



LA FISCALITE

Le FCPI Truffle Fortune N°6 investira 90% de son actif en PME éligibles.

90%

Au capital de PME innovantes avec l'objectif de faire des plus-values

10%

Gestion prudente de trésorerie

Le FCPI Truffle Fortune N°6 donne ainsi la possibilité d'investir au capital d'entreprises non-cotées, difficiles d'accès à des personnes physiques.

Attention : les FCPI présentent un risque de perte en capital et de liquidité.

Réduisez vos impôts en contrepartie d'un blocage de l'investissement entre 7 et 10 ans (toute prorogation se fera sur décision de la société de gestion), soit jusqu'au 30 juin 2024.

- Réduction de l'ISF de 45% du montant investi hors droits d'entrée, dans une limite de 18 000 euros par foyer fiscal, ou réduction de l'impôt sur le revenu de 18% d'un montant maximum d'investissement de 12 000 euros pour un célibataire et 24 000 euros pour un couple (hors droits d'entrée).
- Une exonération partielle de l'ISF pendant la durée de conservation des parts ;
- A l'échéance, une exonération d'impôt sur les plus-values (hors prélèvements sociaux).

La réduction d'impôts est soumise à certaines conditions et le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié ultérieurement.



TRUFFLE CAPITAL, UN ACTEUR MAJEUR ET RECONNU DU CAPITAL - INNOVATION

EXPERTISE

Fondée en 2001 à Paris, Truffle Capital est un acteur européen incontournable du capital-innovation. Truffle Capital gère plus de 585M€ et vise à obtenir des rendements financiers supérieurs grâce à sa connaissance du métier, son réseau étendu et sa focalisation sur la création d'entreprises et la scission d'activités de grands groupes industriels, de laboratoires et de centres de recherche, développant des produits et services répondant aux besoins réels du marché. Le souscripteur doit cependant noter que l'investissement en FCPI est bloqué de 7 à 10 ans et comporte des risques de perte en capital.

CONSTANCE

Truffle Capital investit et se consacre à la construction de leaders technologiques dans les domaines de l'énergie, des sciences de la vie et les technologies de l'information, en investissant au capital de jeunes entreprises innovantes. Le FCPI Truffle Fortune N°6 propose la même stratégie d'investissement entrepreneuriale que suit Truffle Capital depuis sa création. Truffle Capital reste convaincu que les PME innovantes sont un moteur essentiel et indispensable pour la relance de la croissance économique, que ses trois secteurs de spécialisation font partie de ceux où il y a encore beaucoup de besoins de marché non-satisfaits et par conséquent, un vivier important d'entreprises et de technologies prometteuses.

FOCALISATION

Toute l'équipe de gestion de Truffle Capital est dédiée au métier du capital-innovation.

TRUFFLE CAPITAL EN QUELQUES CHIFFRES

585 M[€] sous gestion et conseil

17 collaborateurs

13 000 souscripteurs

entreprises financées

30 sorties totales et partielles

11 introductions en bourse réalisées

POUR EN SAVOIR PLUS ET SUIVRE NOTRE ACTUALITÉ





facebook.com/trufflecapital



CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

Dénomination du fonds	FCPI Truffle Fortune N°6	
Code ISIN	FR0011742444	
Société de Gestion	Truffle Capital	
Dépositaire	Société Générale	
Valeur nominale des parts A	100€	
Souscription minimale	10 parts, soit 1 000 euros, puis en nombre entier de parts (hors droits d'entrée)	
Durée de blocage	7 ans prorogeable jusqu'à 3 ans sur décision de la société de gestion, soit jusqu'au 30 juin 2024 au maximum.	
Valorisation	Trimestrielle	
Distributions	Pas de distributions pendant 5 ans à compter de la clôture de la période de souscription des parts A. A partir de cette date, la société de gestion pourra procéder à des distributions de revenus et produits de cessions de participations encaissés, en fonction des disponibilités du FCPI Truffle Fortune N°6.	

FRAIS ET COMMISSIONS

Catégorie agrégée de frais	Taux de frais annuels moyens (TFAM) maximum	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	Dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée et de sortie	0,50%	0,50%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,66%	1,30%
Frais de constitution	0,05%	0%
Frais de fonctionnement non-récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,04%	0%
Frais de gestion indirects (frais d'OPCVM de trésorerie)	0,01%	0%
Total	4,26%	1,80%

Nous attirons votre attention sur le fait que les frais peuvent avoir un impact sur la performance du fonds.

AVERTISSEMENT AMF

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de sept (7) années, sauf cas de déblocage anticipé prévu dans le Règlement. Cette durée de sept (7) années est prorogeable sur décision de la Société de Gestion jusqu'à trois (3) années pour atteindre un maximum de dix (10) années liquidation comprise. Le Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI), catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique «profil de risque» du Règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.